

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 6 février 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 PP 7** Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-21-6ème ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les délibérations approuvant le principe des opérations et les pièces de marché jointes, dont les dates et références figurent au tableau annexé au présent projet de délibération ;

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 janvier 2017, par lequel le Préfet de police sollicite l'autorisation de signer les marchés dont l'objet, le montant et l'attributaire sont indiqués dans le tableau annexé ;

Vu les pièces des marchés et les procès-verbaux relatifs aux marchés attribués par la commission d'appel d'offres et déposés à la bibliothèque du Conseil de Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3e commission,

Délibère :

Article 1 : Le Préfet de police est autorisé à signer chaque marché dont l'objet, le montant et l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris sont indiqués dans le tableau ci-annexé. Il est autorisé à procéder à leur mise au point éventuelle, dans les conditions et limites fixées par le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget spécial de la Préfecture de police selon les indications figurant dans la délibération susvisée, approuvant le principe de l'opération et les pièces du marché.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**